

3 - Les espaces français du Pacifique : unité et diversité

COMMENTAIRES

La France exerce sa souveraineté sur trois archipels du Pacifique : la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie Française et Wallis-et-Futuna. Les espaces concernés occupent des superficies inégales et réduites : 19103 km² pour la Nouvelle-Calédonie, 3521 km² pour la Polynésie Française et 255 km² pour Wallis-et-Futuna. Par contre, ces trois possessions françaises totalisent un espace maritime de plus de 7 millions de kilomètres carrés, ce qui permet à la France d'avoir la deuxième zone économique mondiale après les Etats-Unis.

Les trois territoires français du Pacifique possèdent des caractères communs : espace insulaire et périphérique, éloignement avec la métropole, degré plus ou moins fort de dépendance financière et économique. Mais ils affichent aussi des différences marquées dans les domaines économiques, sociaux, politiques et culturels.

NOTIONS : - Territoire - Autonomie – Disparité – Centre/périphérie – Migrations – Dépendance – Aire d'influence – Interdépendance – Environnement – Reconversion – Urbanisation.

ORIENTATIONS

Dans cette étude, on s'attache à comparer les trois territoires français du Pacifique. On montre comment sont organisés ces archipels en étudiant leur espace, les données démographiques et socio-économiques, les activités dominantes, leur identité, et leur soumission à l'environnement international. Mais il ne faut pas limiter cette étude en dressant un inventaire sur les contraintes et les potentiels de ces trois territoires, ni insister, outre mesure, sur leur dépendance vis à vis de la métropole. On peut s'interroger sur l'existence de relations privilégiées entre ces trois espaces (mouvements migratoires de Wallis et Futuna vers la Nouvelle-Calédonie), sachant toutefois que des milliers de kilomètres les séparent les uns des autres. On peut aussi étudier les dynamiques des centres et leur aire d'influence sur des espaces terrestres éparpillés.

Mise en œuvre : 2 heures

Les trois territoires français du Pacifique ont déjà été situés, il s'agit maintenant d'analyser les données sur les enjeux de leur développement.

En s'appuyant essentiellement sur l'analyse et la confrontation des données de différents documents (obstacles et défis, pyramides des âges, photographies, cartes des îles à la même échelle, texte sur les « vraies » richesses), on établit une grille de lecture sur les points communs et les diversités qui existent entre ces trois possessions françaises du Pacifique.

On replace également l'étude à l'échelle des territoires de l'Océanie. Ces trois espaces français ont un état de développement et un niveau de vie qui se différencient singulièrement des 18 autres territoires et Etats insulaires de la région.

On se garde d'une présentation figée de ces territoires et on met en avant les dynamiques actuelles.

MISE AU POINT SCIENTIFIQUE

Les documents mentionnés dans cet approfondissement scientifique sont présentés dans le support documentaire qui suit.

La notion d'**interdépendance** n'est pas adaptée pour expliquer les relations qui existent entre les trois collectivités françaises. En revanche, cette relation d'échanges qui lie deux ensembles dont l'un ne peut fonctionner sans l'autre se caractérise en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie par la polarisation très forte autour de leur agglomération principale. En ce qui concerne les liens entre ces territoires et la France métropolitaine, on a tendance à évoquer plus facilement une relation de **dépendance** plutôt que d'**interdépendance**. Même si, sur le plan politique ces espaces sont de plus en plus autonomes, ils restent très dépendants financièrement de la Métropole. Cela est criant à Wallis-et Futuna, où l'économie de l'archipel est pratiquement entièrement inféodée aux transferts de l'Etat. Ainsi, le bon niveau de l'économie de l'Outre-mer français du Pacifique réside, à des degrés plus ou moins forts, dans les transferts financiers de l'Etat et non pas dans ses exportations. En effet, les balances commerciales de ces collectivités sont fortement négatives. Le taux de couverture des importations par les exportations ne dépasse pas 50% en Nouvelle-Calédonie et il est moitié moindre en Polynésie française.

On appelle **migration** le déplacement d'une personne ayant pour effet de transférer la résidence d'un lieu d'origine à un lieu d'arrivée. Les déplacements de courte durée qui n'entraînent pas de changement de résidence ne sont pas à proprement parlé des migrations : ainsi les mouvements pendulaires, entre le lieu de résidence et le lieu de travail, ne sont pas étudiés dans cette séance. Concernant la mobilité intra-régionale on insiste sur l'étude des migrations intérieures, c'est à dire des périphéries vers leur centre :

- Flux de main-d'œuvre plus ou moins important entre Tahiti et les îles périphériques (Iles Marquises, Iles Australes, Iles sous le vent).
- Migrations des Loyaltiens et des habitants de l'intérieur vers le Grand Nouméa.

En Nouvelle-Calédonie, pour remédier à cet « exode », on a construit des hôpitaux et des établissements scolaires en Province Nord et aux îles Loyauté. On mise beaucoup sur le développement économique pour retenir les populations dans leur province d'origine. De nouveaux projets touristiques et industriels ont été élaborés dans cet esprit.

En Polynésie française, on a mis en place un programme de décentralisation des services publics pour diminuer ces migrations vers Papeete. On a même constaté depuis 1996 un inversement des flux migratoires vers l'archipel des Tuamotu-Gambier. Ce phénomène est lié au développement de la perliculture et du tourisme.

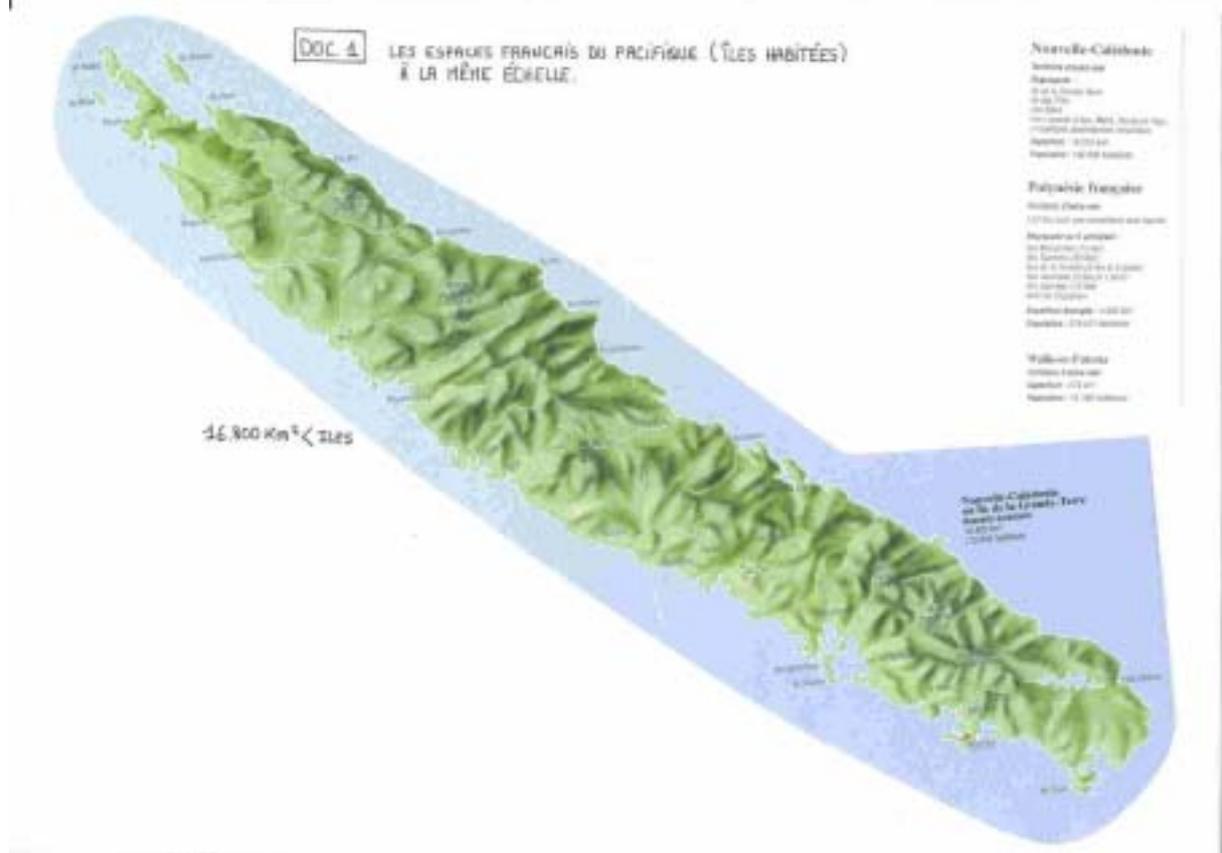
Tout comme les migrations internes, les migrations inter-régionales, entre les trois espaces français du Pacifique, peuvent avoir des effets positifs ou négatifs. Ces migrations peuvent servir de filet de sécurité pour éviter le surpeuplement des petites îles. Ainsi, la population de Wallis-et-Futuna est 1.4 fois inférieure à leur communauté résidant en Nouvelle-Calédonie. Beaucoup de jeunes quittent ce petit archipel de 255 kilomètres carrés pour rechercher un emploi. « *Cet état de chose, associé à une absence d'immigration vers Wallis-et-Futuna, fait qu'il devient difficile de trouver un partenaire pour se marier qui ne soit pas un membre de la même famille.* » (source : **La Communauté du Pacifique**, *Démographie et planification du développement dans le Pacifique*, Nouméa, 2002.)

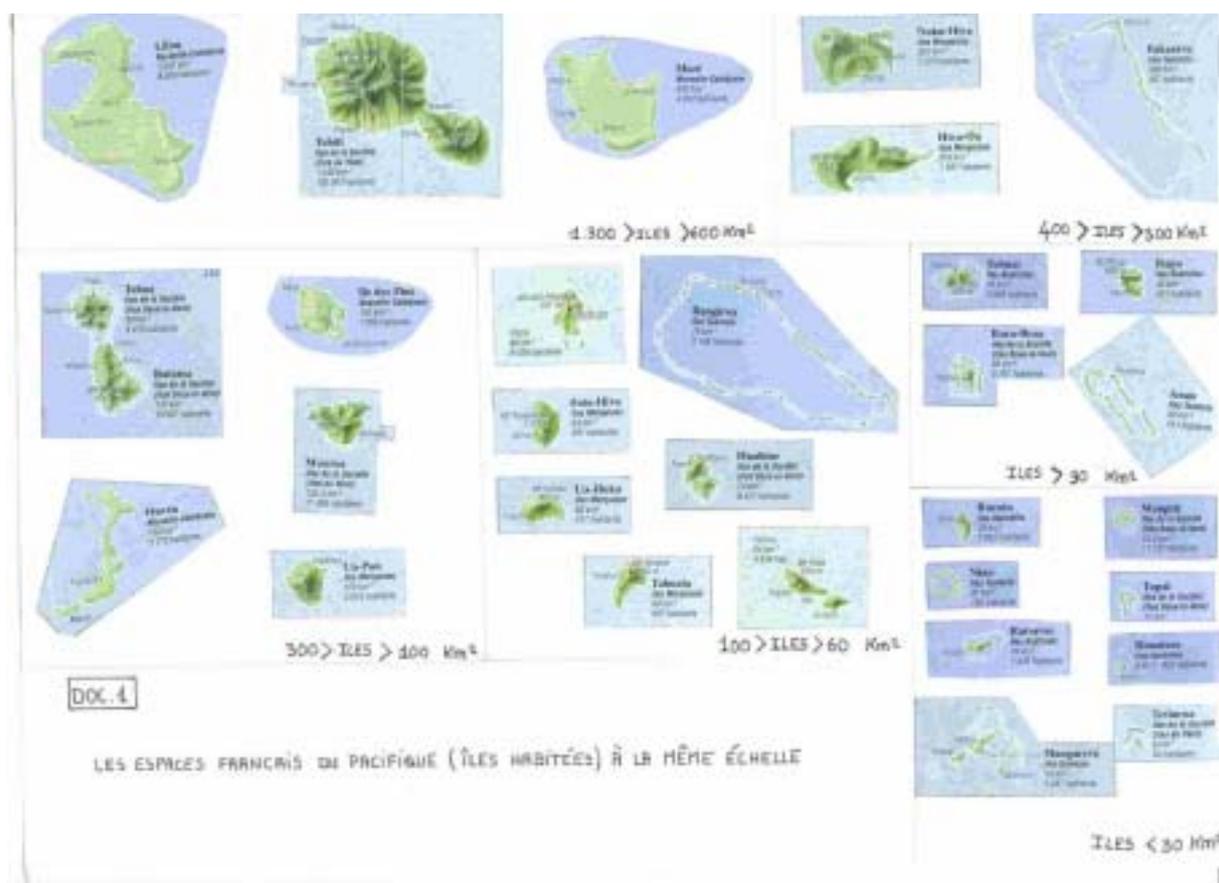
La notion d'**autonomie** est essentiellement étudiée dans le sens politique du terme. Les espaces français du Pacifique ont, pour chacun d'entre eux, des institutions qui leur sont spécifiques. Depuis quelques années, à l'exception de Wallis-et-Futuna, l'ensemble des relations entre la métropole et ses territoires a connu d'importantes transformations. L'Accord de Nouméa a permis à la Nouvelle-Calédonie d'acquérir plus de pouvoirs. Cette collectivité territoriale est dotée d'un gouvernement issu de la représentation proportionnelle de groupes

élus au Congrès. La Polynésie française, déjà dotée d'un gouvernement et d'une assemblée, souhaite s'inspirer de l'évolution statutaire de la Nouvelle-Calédonie pour changer son dernier statut. Aujourd'hui, les collectivités françaises du Pacifique poursuivent chacune leur voie au sein de la République avec des compétences qui leur donnent une grande autonomie politique. On peut constater dans les trois espaces français du Pacifique une certaine homogénéité de leur situation démographique (population jeune), économique (forte dépendance de transferts financiers venus de métropole) et sanitaire (de gros progrès depuis une dizaine d'années) ; mais il ne faut pas passer sous silence leurs grandes **disparités**, aussi bien au niveau de leur statut, de leurs ressources, de leur développement économique, de leur superficie terrestre, etc. Il faut aussi évoquer les **disparités** qui existent à l'intérieur même de ces territoires, en soulignant les fortes différences de développement entre le centre et les périphéries ainsi que les grandes inégalités entre les populations (de revenus, d'activité, etc.).

SUPPORT DOCUMENTAIRE

Document 1. Les espaces français du Pacifique (îles habitées) à la même échelle





Source : montage de l'auteur d'après un document du magazine *Géo* n° 274 décembre 2001.

Les territoires du Pacifique sous responsabilité de la France ont des superficies terrestres très différentes. Ainsi, la Nouvelle-Calédonie avec une superficie de 19103 km² est de très loin le plus vaste territoire. A titre de comparaison, Lifou (1207 km²) dépasse en superficie l'île de Tahiti (1042 km²).

Les archipels « orientaux » français du Pacifique sont de bien plus petite taille.

La Polynésie française (3521 km²) regroupe environ 130 îles, îlots et atolls composant cinq archipels répartis sur à peu près 5 millions de kilomètres carrés d'océan : les Marquises, les Tuamotou, les Gambier, les îles de la Société et les îles Australes. La plupart de ces îles sont très exiguës, parfois moins de dix kilomètres carrés (Rimatara : 9km² et plus de 900 insulaires). Les trois quarts des îles habitées sont fort éloignés de Tahiti qui est le centre de la Polynésie française. Ces archipels font partie d'une périphérie dont l'éloignement, l'étroitesse des espaces terrestres et l'isolement semblent être des contraintes insurmontables pour leur développement. Certaines îles ayant accueilli des communautés humaines sont aujourd'hui inhabitées. Les conditions de vie difficiles dues à leur situation périphérique et à leur exiguïté ont conduit à leur abandon. Aujourd'hui, les migrations internes vers les îles du Vent (74% de la population) semblent maîtrisées. Toutefois les Marquises et les Australes connaissent toujours une forte émigration.

L'archipel de Wallis-et-Futuna, composé de trois îles principales (Uvéea, Futuna et Alofi) d'une superficie terrestre totale de 255 km², est confronté lui aussi au problème d'exiguïté et d'isolement. Faute de terres, d'emplois salariés et de perspectives économiques, un grand nombre de jeunes quittent leur île natale pour aller chercher de meilleures conditions de vie. 90% de ces « expatriés » s'installent en Nouvelle-Calédonie.

Document 2. Pyramides des âges représentant la population estimative en l'an 2000 et en l'an 2025.

DOCUMENT 2

